Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 022-212200562-20251217-2025_11_02-DE

Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi dix-sept décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ÉVRAN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Patrice GAUTIER, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Etaient présents : M. Patrice GAUTIER, Maire - Mme Caroline GAIGNOT, 1ère adjointe - M. Alain BRARD, 2ème adjoint - Mme Jacqueline PLANCHOT, 3ème adjointe - M. Loïc MAUFRAIS, 4ème adjoint - Mme Morgane BERNARD, 5ème adjointe *(à partir de 19h15, question n° 3)* - M. Lawrence BARBIER - M. Vincent LAGOGUÉ - Mme Gaëlle JEANNE - Mme Carole VIVIER.

Etaient absents : M. Jérôme LEGOFF - Mme Christelle LEMAIRE - M. Fabrice ROTH - M. Jérôme PAPELARD - Mme Sabrina PIEDEVACHE.

Quorum : 9 *(à 19h00)*
10 *(à partir de 19h15, question n° 3)*

Pouvoirs : Mme Christelle LEMAIRE à Mme Carole VIVIER

Secrétaire de séance : M. Alain BRARD a été nommé secrétaire de séance.

Convocation en date du 10 décembre 2025 et affichée à la porte de la Mairie le 10 décembre 2025.
Affaires inscrites à l'ordre du jour de la séance du 17 décembre 2025.

Le procès-verbal de la précédente réunion du 24 novembre 2025 n'a pas fait l'objet d'observations et est approuvé à l'unanimité.

Délibération n° 2025-11-02

Objet : Acquisition de la parcelle AB 985 appartenant au Domaine Public départemental et située rue de l'Hôpital

Considérant le projet de vente du bâtiment sis 6, 8, 8 bis et 8 ter rue de l'Hôpital ;

Considérant la nécessité d'acquérir la partie d'accès aux locaux du rez-de-chaussée située à l'avant de ce bâtiment :



Il est proposé d'acquérir la parcelle cadastrée section AB n° 985 appartenant au Domaine Public départemental, d'une contenance de 73 m², au prix de 5 €/m².

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 022-212200562-20251217-2025_11_02-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, (POUR : 10, CONTRE : 0, ABSTENTIONS : 0),

- **APPROUVE** l'acquisition de la parcelle cadastrée section AB n° 985 appartenant au Domaine Public départemental, d'une contenance de 73 m², au prix de 5 €/m².
- **DIT** que les frais de géomètre et les frais d'acte notarié seront à la charge de la commune d'Évran,
- **DIT** que la présente délibération annule et remplace la délibération n° 2025-08-02 du 6 octobre 2025.
- **AUTORISE** M. le Maire ou Mme Carole VIVIER, conseillère municipale déléguée à l'urbanisme et aux affaires foncières, à signer toutes les pièces nécessaires relatives à cette affaire et notamment l'acte notarié à intervenir,
- **DIT** que la présente délibération sera transmise au Comptable Public assignataire.

Fait à Evran, le 19 décembre 2025

Alain BRARD,
Secrétaire de séance

MAIRIE D'EVRAN 22630

Patrice GAUTIER,
Maire

MAIRIE D'EVRAN 22630